

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE  
SALAISE-SABLONS

---

**DELIBERATION**

2009/007

**Objet : Budget primitif 2009. Décision modificative n° 1**

L'an deux mil neuf, le 3 juillet, le Comité syndical, convoqué le 11 juin 2009, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion n°1 au siège du syndicat, rue du 19 mars 1962, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGAUD, Président.

**MEMBRES PRESENTS :**

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Madame DI BIN Roberte.
- Monsieur JARRET Denis.
- Monsieur CHARVET Francis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur RIGAUD Daniel.
- Monsieur BINET Erwann.
- Monsieur NUCCI Christian.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard.

**EXCUSES :** Monsieur MIGNOT Philippe, (Conseil Régional), Monsieur GUERRY Jean-Louis, Monsieur CROUAIL Jackie (CCPR), Madame CONESA Marie-Carmen (Conseil Régional).

Madame DIBIN a été élue secrétaire de séance.



DELIBERATION DÉPOSÉE  
LE 16.07.09  
A LA SOUS-PREFECTURE  
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE  
LE 17.07.09  
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT  
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR  
LE PRESIDENT

---

*Siège social :*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS  
rue du 19 mars 1962 - BP 470  
38554 Saint Maurice l'Exil Cedex  
Tel : 04 74 29 31 19 - Fax : 04 74 29 31 09

**OBJET : Budget primitif 2009. Décision modificative n° 1**

Monsieur le Président du syndicat présente le document tel que ci-après:

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

<b>BP 2009</b>		<b>DM1</b>
7472 (Région)-----		7472 + 64 533 €
7473 (CG 38) -----		7473 + 64 533 €
7475 (CCPR) -----		7475 + 64 534 €
023 -----		023 + 193 600 €
1322 (Ré) +64 533 €		1322 - 64 533 €
1323 (CG) +64 533 €		1323 - 64 533 €
1325 (CCPR) +64 534 €		1325 - 64 534 €
021 -----		021 + 193 600 €

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la décision modificative numéro 1 du budget primitif 2009, présenté par monsieur le Président, ainsi que détaillé ci-dessus,

**Le Comité syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

- Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

\* Adopte la modification numéro 1 du budget primitif 2009 et vote les crédits qui y sont inscrits.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Président,** SYNDICAT MIXTE DE LA  
**D. RIGAUD** ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE  
DE SALAISE / SABLONS

Rue du 19 Mars 1962 - BP 470  
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX  
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09

Siège social :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS  
rue du 19 mars 1962 - BP 470  
38554 Saint Maurice l'Exil Cedex  
Tel : 04 74 29 31 19 - Fax : 04 74 29 31 09

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :  
Communauté de Communes du pays Roussillonnais  
Rue du 19 mars 1962  
BP 470  
38554 Saint Maurice l'Exil cedex

DELIBERATION PUBLIEE  
LE 12 AOUT 2009  
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT  
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR  
LE PRESIDENT

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 03 juillet 2009**

**DELIBERATION n° 2009/008**

**Objet : Approbation du cahier des charges de l'étude stratégique de développement de la ZIP de Salaise/Sablons**

L'an deux mil neuf, vendredi 03 juillet, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 15 juin 2009, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion n°1 au siège du syndicat mixte, rue du 19 mars 1962, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 8

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis.
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur JARRET Denis

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BAÏETTO Marc ( à partir de 16 heures 15)
- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur NUCCI Christian (jusqu'à 16 heures 15)
- Monsieur RIGAUD Daniel

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard.
- Monsieur SOULAGE Bernard.



**Approbation du cahier des charges de l'étude stratégique de développement de la ZIP de Salaise/Sablons.**

Le Président présente au Comité syndical le travail collectif de rédaction du cahier des charges de l'étude stratégique de développement du site Industrialo-portuaire de Salaise-Sablons qui doit actualiser les études menées précédemment.

Les considérations stratégiques et opérationnelles préliminaires à la décision de création du syndicat mixte doivent aujourd'hui être actualisées au regard des évolutions économiques, sociales et réglementaires, pour que ce syndicat puisse porter un projet global et concerté capable de répondre aux forts enjeux d'aménagements durables et de développement économique et social de cette partie du territoire de l'Isère Rhodanienne.

Le Conseil Régional assurera la Maitrise d'Ouvrage de cette étude, dont il pourra, déléguer par convention au Syndicat Mixte le pilotage et le bon achèvement.

Ce cahier des charges prévoit notamment :

-1/L'analyse de la demande des acteurs économiques au regard du potentiel du site, et l'identification des acteurs et de leurs attentes pour :

- le développement de la multimodalité : comment valoriser la localisation et les atouts spécifiques de la ZIP dans le contexte du marché actuel et futur :
  - par rapport à l'environnement européen, national, régional –
  - par rapport aux stratégies des acteurs économiques ; il s'agira de :
    - préciser comment la ZIP peut s'inscrire dans les stratégies des grandes industries, de la distribution / logistique, des transporteurs,
    - présenter différentes plateformes d'importance supra régionale en Europe, analyser des raisons de leur succès ou de leur insuccès; en vue de comparaison,
  - par rapport à l'évolution du réseau trans-européen de transport : comment et à quel horizon l'évolution du réseau ferré (Lyon – Turin, Rhin – Rhône, CFAL, peut impacter l'intérêt des acteurs économiques pour la ZIP.
- le développement économique : définir les facteurs de développement économique sur lesquels le Syndicat mixte pourra s'appuyer pour porter le projet,
- l'insertion du projet dans son environnement territorial.

-2/ Présentation de scénarii de développement et recommandations.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu le rapport du Président,

Et après en avoir délibéré,

- Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Article 1 : approuve le projet de cahier des charges de l'étude stratégique de développement de la ZIP de Salaise/Sablons,
- Article 2 : sollicite le Conseil Régional Rhône Alpes pour assurer, comme Maître d'Ouvrage, le lancement de ce marché selon les procédures adaptées.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Monsieur Daniel RIGAUD

SYNDICAT MIXTE DE LA  
ZONE INDUSTRIALE - PORTUAIRE  
DE SALAISE / SABLONS  
Rue du 19 Mars 1962 - BP 470  
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX  
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09

Aff. charge du 4/08/09  
au 14/10/09

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE  
SALAISE-SABLONS

---

**DELIBERATION**

2009/009

**Objet : Autorisation donnée à la CCPR concernant la parcelle destinée à accueillir l'entreprise : « Les Courriers Rhodaniens ».**

L'an deux mil neuf, le 3 juillet, le Comité syndical, convoqué le 11 juin 2009, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion n°1 au siège du syndicat, rue du 19 mars 1962, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGAUD, Président.

**MEMBRES PRESENTS :**

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Madame DI BIN Roberte.
- Monsieur CHARVET Francis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur RIGAUD Daniel.
- Monsieur BAÏETTO Marc.
- Monsieur BINET Erwann.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard.
- Monsieur SOULAGE Bernard.

**EXCUSES :** Monsieur MIGNOT Philippe, (Conseil Régional), Monsieur GUERRY Jean-Louis, Monsieur CROUAIL Jackie (CCPR), Madame CONESA Marie-Carmen (Conseil Régional).

Madame DIBIN a été élue secrétaire de séance.



DELIBERATION DÉPOSÉE  
LE 16.07.09  
A LA SOUS-PREFECTURE  
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIÉE  
LE 17.07.09  
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT  
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR  
LE PRESIDENT

---

*Siège social :*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS  
rue du 19 mars 1962 - BP 470  
38554 Saint Maurice l'Exil Cedex  
Tel : 04 74 29 31 19 - Fax : 04 74 29 31 09

**Objet : Autorisation donnée à la CCPR concernant la parcelle destinée à accueillir l'entreprise : « Les Courriers Rhodaniens ».**

Monsieur le Président du syndicat mixte informe les conseillers syndicaux du projet d'installation de l'entreprise « Les Courriers Rhodaniens » sur la zone industrialo-portuaire de Salaise/Sablons.

Pour ce faire, l'entreprise doit acquérir la parcelle cadastrée sous le n° 1144 p, section, AS lieu-dit « Les petites Balmes » d'une contenance de 12 275 m<sup>2</sup>.

Il est en outre précisé par Monsieur le Président qu'actuellement cette parcelle est propriété de la CCPR, cependant le syndicat mixte (qui possède toutefois pleinement la compétence d'aménagement et de développement de la ZIP tel que mentionné dans ses statuts et dans son arrêté préfectoral de création n° 2009-04 381) ne peut vendre cette parcelle directement puisque les questions de transfert patrimonial entre la CCPR et le syndicat mixte ne sont pas achevées.

Par conséquent, il est nécessaire que le syndicat mixte donne à la CCPR l'autorisation de vendre la parcelle AS 1144 p directement à la SCI CYREL/ pour le compte de l'entreprise « Les Courriers Rhodaniens » au prix de 18 €/ HT m<sup>2</sup> soit à la valeur estimative des Domaines.

Suite à cet exposé,

- Vu l'avis des Domaines daté du 6/03/2009,

**Le Comité syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

- Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

\* Donne l'autorisation à la CCPR de procéder à la vente directe de la parcelle AS 1144 p d'une contenance de 12 235 m<sup>2</sup> à la SCI CYREL, au prix de 18 € HT/m<sup>2</sup>.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Président,  
D. RIGAUD**



**SYNDICAT MIXTE DE LA  
ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE  
DE SALAISE / SABLONS**

*Rue du 19 Mars 1962 - BP 470  
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX  
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09*

*Siège social :*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS**  
*rue du 19 mars 1962 - BP 470  
38554 Saint Maurice l'Exil Cedex  
Tel : 04 74 29 31 19 - Fax : 04 74 29 31 09*

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :  
Communauté de Communes du pays Roussillonnais  
Rue du 19 mars 1962  
BP 470  
38554 Saint Maurice l'Exil cedex

DELIBERATION PUBLIÉE  
LE 12 AOUT 2009  
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT  
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR  
LE PRESIDENT

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 03 juillet 2009**

**DELIBERATION n° 2009/010**

**Objet : Assistance technique, juridique, et administrative du Syndicat Mixte, mission AMO.**

L'an deux mil neuf, vendredi 03 juillet, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 15 juin 2009, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion n°1 au siège du syndicat mixte, rue du 19 mars 1962, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 8

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

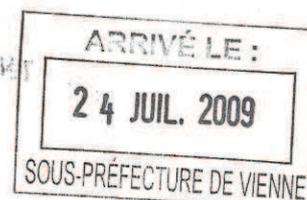
- Monsieur CHARVET Francis.
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur JARRET Denis

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BAÏETTO Marc ( à partir de 16 heures 15)
- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur NUCCI Christian (jusqu'à 16 heures 15)
- Monsieur RIGAUD Daniel

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard.
- Monsieur SOULAGE Bernard.



**Assistance juridique et administrative du Syndicat Mixte, mission AMO.**

Monsieur le Président expose au Comité syndical les facteurs de complexité techniques, juridiques et administratifs auxquels le grand projet stratégique d'aménagement de la ZIP de Salaise/Sablons est confronté :

- Morcellement du foncier restant à acquérir,
- Elaboration en cours de dispositifs de protection contres les risques technologiques et d'inondation,
- Présence de zonages de protection d'espaces naturels,

Si le Syndicat Mixte structure actuellement son action grâce aux contributions financières et en nature de ses membres, plusieurs aspects du projet méritent la mobilisation de moyens supplémentaires et spécialisés :

- Planning : pilotage et ordonnancement,
- Articulation des différentes procédures à conduire,
- Assistance juridique pour limiter les contentieux à naitre des complexités du projet.

Ces moyens peuvent constituer le socle principal d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ( AMO) qui doit permettre d'éclairer et d'accompagner le décideur dans ses choix. L'AMO englobe à la fois des missions de conseil et d'assistance aux procédures (choix de la procédure, calendrier, évaluation des coûts des prestations envisagées, préparation des concertations internes et externes...) et des missions d'assistance et de conseil juridiques pour sécuriser les décisions et limiter autant que faire se peut les recours et contentieux.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

- Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **Article 1** : approuve le principe de recourir à une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, centrée prioritairement sur les aspects d'ordonnancement et de pilotage, d'assistance juridique et de conduites des différentes procédures.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Monsieur Daniel RIGAUD

SYNDICAT MIXTE DE LA  
ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE  
DE SALAISE / SABLONS  
Rue du 19 Mars 1962 - BP 470  
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX  
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09